

**Jacques-Bernard MAGNER**  
**Sénateur du Puy-de-Dôme**  
**Conseiller Municipal**  
**de Charbonnières-les-Vieilles**

Membre du Haut Conseil  
de la Vie Associative

05 JUIL. 2021  
31785

Paris, le 30 juin 2021

**Monsieur le Président,**

Votre courriel en date du 23 juin dernier a retenu toute mon attention et je vous en remercie très sincèrement.

Je partage tout à fait vos préoccupations et vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la copie du courrier que j'adresse ce jour à Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse que le Ministre m'apportera.

Restant toujours attentif à vos préoccupations et à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma sincère considération.

*Bien cordialement*

**Jacques-Bernard MAGNER**  
**Sénateur du Puy-de-Dôme**

**Monsieur Christian DOMINE**  
**Président de la J P A**



05 JUL. 2021  
3/175

**Jacques-Bernard MAGNER**  
**Sénateur du Puy-de-Dôme**  
**Conseiller Municipal**  
**de Charbonnières-les-Vieilles**

Paris, le 30 juin 2021

Membre du Haut Conseil  
de la Vie Associative

**N.REF.JBM/CB/477**

**CABINET DU MINISTRE**

**Monsieur le Ministre,**

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des encadrants occasionnels, animateurs et directeurs d'Accueils collectifs de Mineurs (ACM) (colonies de vacances, centres de loisirs, camps scouts).

Contre toute attente, ils sont actuellement exclus du dispositif de prise en charge de l'activité partielle en cas de réduction d'activité ou de fermeture de leur structure, et ce, pour tous les contrats signés jusqu'au 30 juin 2021, alors que cette faculté est ouverte aux salariés saisonniers «habituels».

C'est bien dans un esprit de solidarité et de réciprocité que plus de 30.000 jeunes animateurs et directeurs s'engagent chaque année en ACM. Par leur engagement, en donnant de leur temps, ils contribuent à l'épanouissement des adolescents et des enfants, forment une identité citoyenne, renforcent le lien social et font vivre des valeurs. Ces jeunes ont d'ailleurs investi dans leur formation BAFA ou BAFD.

S'ils ne pouvaient pas être pris en charge au titre de l'activité partielle en cas de fermeture des colos, des accueils de loisirs ou de réduction du nombre d'enfants accueillis, malgré la signature d'un contrat d'engagement avec un organisateur d'ACM, le message de l'Etat serait assez négatif.

La jeunesse a été particulièrement impactée par la crise, précarisée, mais elle est prête, néanmoins, à s'engager dans une cause d'intérêt général. Elle serait ici pénalisée, alors que par ailleurs le Plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Si l'objectif de ce plan est de ne laisser personne sur le bord de la route, il paraît souhaitable de sécuriser les jobs d'été de ces jeunes.

Compte tenu de cette situation, les organisateurs s'inquiètent du risque de pénurie d'animateurs et de directeurs occasionnels, d'autant plus que la situation s'est aggravée avec la crise sanitaire, beaucoup de formations BAFA/BAFD ayant été reportées ou annulées.

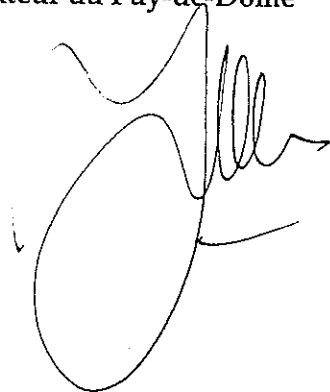
Exclure les jeunes encadrants occasionnels du filet de sécurité que constitue l'activité partielle, c'est ignorer qu'ils se trouvent de fait dans une situation différente.

Cette situation différente doit amener l'Etat à renvoyer un signe fort à la jeunesse qui s'engage dans des missions éducatives chaque été. Le risque financier à prendre apparaît raisonnable et mesuré et le message serait essentiel et réassurant pour tous ces jeunes.

La situation est urgente et il serait souhaitable qu'une solution puisse être apportée dans les meilleurs délais

Je vous serais particulièrement reconnaissant, Monsieur le Ministre, de bien vouloir me faire savoir quelle suite vous pouvez réserver à ce courrier et, vous remerciant à l'avance de votre réponse, je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs *et cordiaux*

Jacques-Bernard MAGNER  
Sénateur du Puy-de-Dôme



Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation Nationale,  
de la jeunesse et des sports  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP